

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2025

---

PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DES AGRICULTRICES ET DES AGRICULTEURS - (N° 2023)

Adopté

N° AS44

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Simion, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 2, supprimer les mots :

« Il est créé ».

II. – En conséquence, compléter l’alinéa 2 par les mots :

« est chargée : ».

III. – En conséquence, supprimer l’alinéa 3.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.